



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE
TD/B/COM.3/73
16 décembre 2005
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Dixième session
Genève, 21-24 février 2006
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION
À SA NEUVIÈME SESSION***

Établi par le secrétariat de la CNUCED

Résumé

La note intitulée «Amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED» (TD/B/EX(24)/L.1) prévoit ce qui suit: «À partir de sa deuxième session, chaque commission consacrer le cinquième jour de sa réunion à l'examen de la suite donnée par les États membres et par le secrétariat aux décisions prises au cours des sessions antérieures, sur la base de la documentation établie par le secrétariat.»

Le présent rapport fait donc le point des mesures prises par la CNUCED en application des décisions et des recommandations concertées adoptées par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa neuvième session. Il porte sur l'action menée dans les trois grands domaines suivants: amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) par le renforcement des capacités productives; efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international; TIC et commerce électronique au service du développement.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Chapitre	3
I. Amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises par le renforcement des capacités productives	3
II. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international.....	6
III. TIC et commerce électronique au service du développement.....	12

1. Le rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa neuvième session (TD/B/COM.3/70) contenait un certain nombre de recommandations adressées à la CNUCED. Ces recommandations et conclusions concertées ainsi que les mesures prises pour y donner suite sont présentées ci-après.

I. L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES

Recommandation

2. La Commission demande à la CNUCED de poursuivre ses travaux d'analyse dans le domaine de la compétitivité des entreprises, en particulier l'analyse des possibilités d'action pour accroître la compétitivité des entreprises des pays en développement par leur internationalisation, y compris l'établissement de liens avec de grandes entreprises internationales, l'intégration dans des chaînes de valeur mondiales et la réalisation d'investissements extérieurs directs.

Mesures prises

3. Une réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives des entreprises des pays en développement par l'internationalisation a eu lieu à Genève du 5 au 7 décembre 2005. Les participants ont examiné les perspectives qu'offrent aux entreprises des pays en développement l'internationalisation par le biais de l'investissement direct à l'étranger ainsi que les difficultés qu'elle présente. Ils ont analysé les grandes tendances de ce nouveau phénomène, les principaux moteurs de l'internationalisation engagée par des acteurs régionaux et mondiaux, l'impact à long terme des investissements à l'étranger sur la compétitivité des entreprises locales, et les mesures susceptibles d'encourager l'internationalisation et la coopération Sud-Sud. Les travaux de la réunion d'experts sont résumés dans un rapport publié sous la cote TD/B/COM.3/EM.26/3.

4. Pour étayer les débats, une série d'études de cas sur l'internationalisation des entreprises des pays en développement par l'investissement direct à l'étranger a été réalisée avant la réunion d'experts. Ces études de cas concernent l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Chili, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, la Malaisie, la République de Corée, Singapour, la Slovénie, la Thaïlande et la Turquie. En outre, plusieurs séminaires nationaux communs sur l'investissement direct à l'étranger ont été organisés en 2005, dont un avec le Ministère du commerce de la Chine (28 et 29 avril 2005) et un avec la Fundação Dom Cabral et le Ministère du développement, de l'industrie et du commerce extérieur du Brésil (30 mai 2005).

5. Pour ce qui est des autres formes d'internationalisation, la CNUCED a pris une part active à un projet de recherche sur les moyens d'accroître la participation des petites et moyennes entreprises (PME) aux chaînes mondiales de valeur. Le projet, qui est financé par le Réseau universitaire international de Genève (RUIG-GIAN), a pour principaux partenaires l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la CNUCED et l'Université de Fribourg. Il est mené dans le cadre de l'accord de coopération signé par l'OCDE et la CNUCED pour le développement des PME et l'entrepreneuriat. La CNUCED a réalisé une synthèse documentaire sur le sujet (publié sous la forme d'un CD-ROM) et formulé des analyses en vue de la mise au point du cadre théorique et de l'élaboration de lignes directrices concernant

les études de pays. En 2006, la CNUCED doit faire cinq études de cas sur la base d'entretiens avec des acteurs de premier plan présents dans les pays en développement et les PME qui sont leurs fournisseurs.

6. De plus, dans le cadre du projet conjoint de la CNUCED et du Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ – Coopération technique allemande) sur la promotion de la coopération interentreprises dans le nord-est du Brésil, une série d'études de pays a été réalisée pour analyser d'un point de vue stratégique les pratiques optimales dans ce domaine. Ces études, qui concernent l'Afrique du Sud, l'Inde, la Malaisie, le Mexique et l'Ouganda, cherchent à discerner les facteurs sous-jacents déterminant l'établissement de relations interentreprises et à mieux comprendre les conditions dans lesquelles la création de liens entre STN et PME est devenue un moteur essentiel de la croissance économique et un moyen efficace de transfert de technologie et de compétences. Cette vaste étude vise en définitive à inventorier les meilleures pratiques et les orientations les plus efficaces en matière de promotion des relations interentreprises, lesquelles serviront de base à la CNUCED pour formuler des conseils stratégiques à l'intention du Gouvernement brésilien.

Recommandation

7. La Commission convient en outre que la CNUCED poursuive ses efforts d'assistance technique et de renforcement des capacités en vue de contribuer à la création d'un environnement propice aux PME et à la stimulation de l'esprit d'entreprise dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Il faudrait notamment recourir à des partenariats secteur public-secteur privé, ainsi qu'au programme Empretec. Par ailleurs, la Commission demande au secrétariat d'étudier les moyens d'apporter de meilleures réponses aux questions relatives au développement des PME, et aussi d'aider les pays touchés par le tsunami dans leurs efforts de reconstruction en leur apportant une assistance dans le domaine de la compétitivité des PME.

Mesures prises

8. En 2005, le programme Empretec a vu sa présence se renforcer en Amérique latine et en Afrique anglophone et francophone. Avec le concours de centres Empretec existants, il a été introduit en Angola et au Guyana, et des projets viennent de démarrer au Moyen-Orient ainsi qu'en Europe centrale et orientale. Au vu des bons résultats enregistrés par Empretec dans leurs pays respectifs en 2004, les Gouvernements jordanien et roumain ont versé des contributions pour assurer la poursuite des programmes en 2005. Il est ressorti d'une mission d'évaluation effectuée en Jordanie en novembre 2004 que le programme Empretec pouvait procurer un avantage concurrentiel aux PME sur le marché mondial.

9. Par son rôle dans la constitution de réseaux et par son action de coordination, la CNUCED continue de veiller à ce que l'expérience et les connaissances spécialisées acquises par les centres Empretec soient mises au service du développement des SME. C'est ainsi qu'en 2005 des programmes de formation à l'entreprenariat ont été mis en œuvre en Angola et au Guyana, avec l'appui de formateurs Empretec venus du Brésil et en étroite coopération avec le service brésilien d'aide aux petites et aux microentreprises (SEBRAE), qui a aussi dirigé plusieurs ateliers de formation en Jordanie et en Roumanie. De plus, Empretec-Ghana a mené trois missions d'installation au Guyana pour former du personnel local aux services de développement des

entreprises. Empretec-Uruguay a continué de coordonner la création de centres Empretec en Équateur, au Guatemala et au Panama. Enfin, Empretec-Zimbabwe et Empretec-Éthiopie ont poursuivi leur appui à l'installation d'Enterprise Uganda.

10. Une réunion internationale des administrateurs des programmes Empretec a été organisée à Genève en novembre 2005 pour examiner les principaux défis stratégiques à relever, qui ont trait, notamment à l'efficacité de la méthode de formation, à l'adaptation aux besoins des usagers, aux facteurs essentiels de succès dans la sélection et la formation des formateurs, à la viabilité financière des centres, à la communication et à la constitution de réseaux, ainsi qu'au rôle de la CNUCED et du groupe chargé de la coordination internationale. Les nouveaux outils élaborés par la CNUCED pour favoriser l'établissement de relations interentreprises (un guide destiné aux pays en développement désireux de promouvoir les relations entre les STN et les PME) ont été présentés à tous les programmes nationaux pendant la réunion des administrateurs à Genève. Ils visent trois objectifs principaux: recenser les STN qui sont susceptibles d'être intéressées, renforcer les capacités des partenaires commerciaux locaux potentiels, mettre en relation les unes et les autres et assurer le suivi des activités.

11. En 2005, le Programme de relations interentreprises de la CNUCED a continué de mettre l'accent sur la formulation de conseils stratégiques en vue de l'instauration d'un climat plus favorable à l'établissement de relations interentreprises durables et de réaliser des projets d'assistance technique axés sur l'établissement et le renforcement des relations entre les STN et les PME des pays en développement. Des STN, vivement intéressées, se sont engagées à aider leurs fournisseurs à renforcer les capacités des PME; c'est actuellement ce qui se produit dans le cadre du projet de relations interentreprises au Brésil (Projeto Vínculos financé par le GTZ). Durant les réunions préparatoires, un groupe d'étude comptant deux institutions brésiliennes (la Fundação Dom Cabral et le Ethos Institute) et un certain nombre de filiales étrangères ont examiné les différents types de relations et leurs avantages ainsi que les mécanismes existant pour favoriser et développer les partenariats entre entreprises et recenser les possibilités concrètes qui s'offrent dans ce domaine. La cérémonie officielle marquant le lancement du projet a eu lieu le 8 décembre 2005.

12. En Ouganda, le Programme de relations interentreprises de la CNUCED, qui est financé par l'Agence suédoise de développement international (SIDA), a été lancé officiellement le 21 octobre 2005. C'est Enterprise Uganda qui, en collaboration avec la Uganda Investment Authority (UIA), est responsable de sa mise en œuvre. Des 20 STN contactées à l'origine pour participer au programme, 2 ont déjà pris des engagements, et des pourparlers sont en cours avec 3 autres. Le projet pilote d'une durée de deux ans vise à faciliter plus de 20 projets de relations interentreprises dans les secteurs de l'agro-industrie, de la promotion immobilière, du commerce de détail, des activités manufacturières et des télécommunications. La CNUCED cherche aussi à concrétiser des projets de relations interentreprises au Viet Nam, avec un premier financement d'Unilever, et en Éthiopie à condition de réunir les fonds nécessaires.

13. À la demande de l'Indonésie, de Sri Lanka et des Maldives, la CNUCED a élaboré une proposition de projet concernant le lancement du programme Empretec en Asie du Sud et du Sud-Est. Il s'agit d'un projet régional qui serait mis en œuvre dans les zones touchées par le tsunami en 2004 et qui vise en même temps à promouvoir les PME ayant le potentiel nécessaire pour croître, nouer des partenariats et faire face à la concurrence sur le marché mondial. La proposition prévoit la création d'un cadre institutionnel de mise en œuvre, la mise en place de

capacités de formation et d'appui à l'échelon national, une aide aux entrepreneurs et aux entreprises qui auront été sélectionnés et l'intégration du programme dans un réseau Empretec régional et international. Des discussions soutenues sont en cours avec les pays demandeurs ainsi qu'avec plusieurs pays donateurs pour examiner les moyens de financer le projet.

Recommandation

14. La Commission demande au secrétariat d'entreprendre une étude préliminaire sur la définition d'un cadre d'analyse de la compétitivité et des indicateurs correspondants, afin de soutenir la mise en place d'un secteur des PME reposant sur des bases solides dans les pays en développement et les pays en transition.

Mesures prises

15. Un examen préliminaire de la littérature existante a été réalisé et a fait l'objet d'un rapport qui constitue la première étape en vue de l'élaboration d'un tel cadre. De plus, des contacts ont été pris avec l'Institute for Strategy and Competitiveness de la Harvard Business School, l'Institut de la concurrence à Barcelone et le Hong Kong Institute of Business Strategy pour identifier le partenaire le mieux à même de mener l'étude préliminaire demandée. Des orateurs ont en outre été invités à prendre la parole devant la Commission à sa dixième session.

II. EFFICACITÉ DES TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE POUR UNE PLUS LARGE PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU COMMERCE INTERNATIONAL

Recommandation

16. Suivre les tendances concernant l'efficacité des transports et la facilitation du commerce et en analyser les conséquences pour les pays en développement.

Mesures prises

17. Le secrétariat a continué de suivre et d'analyser la situation en ce qui concerne l'efficacité des transports et la facilitation du commerce, y compris le transport multimodal et les services logistiques. Les pays membres ont été informés de ses travaux par le biais de publications périodiques, telles l'*Étude sur les transports maritimes* et le *Bulletin des transports*, et de publications occasionnelles. Ces publications peuvent être consultées sur le site Internet de la CNUCED, ce qui en a encore élargi l'accès à tous les intéressés de par le monde. De plus, le secrétariat de la CNUCED contribue aussi aux informations affichées sur le site Internet du Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce (<http://www.gfptt.org>).

18. Par ailleurs, des fonctionnaires du secrétariat ont fait le point de la situation au moyen d'exposés et de conférences à l'occasion de nombreux ateliers et séminaires nationaux, régionaux et internationaux. Dans le domaine de la facilitation du commerce, le secrétariat a contribué en particulier à la présentation des cours prévus au paragraphe 166 sur les incidences, pour les pays en développement, des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au titre du Programme de travail de Doha. La documentation établie par le secrétariat pour la réunion d'experts et la dixième session de la Commission contient aussi des analyses

du rôle de la facilitation des transports et du commerce en tant que moteur du développement (TD/B/COM.3/EM.24/2).

19. L'*Étude sur les transports maritimes* fournit chaque année des statistiques et des informations complètes et à jour sur les services maritimes et les services auxiliaires, en mettant l'accent sur les pays en développement. Dans la livraison de 2005, elle s'intéresse plus particulièrement à l'évolution du commerce et des transports maritimes en Amérique latine.

20. La progression de la conteneurisation s'est confirmée en 2004 et 2005. C'est pourquoi l'accès aux réseaux mondiaux de transport maritime par conteneurs est devenu d'une importance vitale pour la compétitivité des pays. La CNUCED a analysé les liaisons des pays avec les réseaux mondiaux d'expédition maritime et a publié deux articles à ce sujet dans le *Transport Newsletter* (UNCTAD/WEB/SDTE/TLB/2005/1 et UNCTAD/WEB/SDTE/TLB/2005/3). Il ressort de cette analyse que la plupart des pays étaient mieux desservis en 2005 qu'en 2004 même s'il subsiste de fortes disparités; elle confirme une nouvelle fois la tendance à la concentration du transport maritime conteneurisé. L'évolution récente des échanges, des transports et de la logistique a fait naître de nouvelles exigences en matière de facilitation du commerce qui font aussi l'objet d'une analyse publiée dans le *Transport Newsletter* (UNCTAD/WEB/SDTE/TLB/2005/2).

21. En septembre 2005, la CNUCED a convoqué à Genève une réunion d'experts sur la question de la facilitation du commerce en tant que moteur du développement. Les experts ont analysé la relation entre facilitation et développement du commerce et des transports, la facilitation du commerce dans le contexte de l'intégration régionale, les attentes du secteur privé en ce qui concerne le processus de négociation engagé à l'OMC, et ont examiné des questions de mise en œuvre. Les travaux de la réunion d'experts sont résumés dans un rapport publié sous la cote TD/B/COM.3/EM.24/3.

22. Plusieurs pays membres de la CNUCED ont créé des comités de facilitation du commerce et des transports en vue d'améliorer la coordination entre les différents organismes chargés de l'application de mesures dans ce domaine. La CNUCED a dressé un bilan de ces expériences dans un document publié sous le titre: «National Facilitation Bodies: Lessons from Experience» (UNCTAD/SDTE/TLB/2005/1). Sur un sujet voisin, elle a diffusé un rapport intitulé «The Establishment and Operation of an Electronic Single Window: Case Study of Guatemala» (UNCTAD/SDTE/TLB/MISC/2004/5).

23. Il existe un certain nombre de conventions régionales et internationales qui régissent les responsabilités en matière de transport maritime, aérien et terrestre. Mais le cadre juridique international est complexe, notamment en ce qui concerne le transport des marchandises par voie aérienne et maritime. Pour aider les pays en développement à comprendre ce cadre juridique et les orienter, en particulier pour ce qui est de la mise en œuvre à l'échelon national d'instruments internationaux, le secrétariat de la CNUCED élabore un guide sur certains aspects du droit aérien qui est en voie d'achèvement.

Recommandation

24. Fournir une assistance aux pays en développement dans les négociations en cours à l'OMC en application du Programme de Doha pour le développement. La CNUCED devrait

en particulier, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes, renforcer le soutien aux négociations sur la facilitation du commerce. Elle devrait en outre rechercher l'appui des donateurs pour développer ses activités dans le cadre du Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce. Le secrétariat devrait engager immédiatement des consultations avec les parties intéressées afin que les aspects de la facilitation du commerce relatifs au développement soient mieux compris, dans la perspective de l'élaboration d'un cadre consultatif approprié.

Mesures prises

25. Lors des négociations sur la facilitation des échanges en cours à l'OMC, il a été souligné que les pays en développement avaient besoin d'un appui efficace de la part de la communauté internationale pour mieux évaluer leurs besoins et leurs priorités et qu'il fallait proposer des mesures de facilitation privilégiant le développement. Dans ce contexte, le fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la facilitation du commerce est l'un des outils qui permet d'appuyer les travaux menés par les négociateurs des pays en développement dans les capitales et à Genève.

26. Le fonds d'affectation spéciale, qui est financé par les Gouvernements suédois et espagnol, a été établi au début de 2005 pour développer les capacités des pays en développement et des pays les moins avancés et les rendre mieux à même de participer efficacement aux négociations sur la facilitation des échanges engagées à l'OMC (INT/0T/4CO). En 2005, la CNUCED a organisé et coparrainé neuf ateliers régionaux, accueilli deux tables rondes destinées aux représentants en poste à Genève et apporté son appui à plusieurs autres manifestations nationales et régionales se rapportant aux négociations sur la facilitation des échanges menées dans le cadre de l'OMC. Pendant les ateliers régionaux, des experts venus des capitales et des représentants en poste à Genève ainsi que des experts extérieurs ont examiné des solutions possibles pour améliorer et clarifier les articles V, VIII et X du GATT ainsi que les liens entre les engagements qui pourraient être pris en matière de facilitation des échanges, d'assistance technique, de renforcement des capacités et de traitement spécial et différencié.

27. Le fonds d'affectation spéciale a aussi servi à financer une table ronde consacrée aux négociations de l'OMC sur la facilitation des échanges qui a été organisée à l'occasion de la réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral pour qu'ils puissent participer utilement au Cycle de négociations commerciales de Doha (Asunción, 10 août 2005). Cette table ronde a porté sur les principales questions qui se posent dans le domaine de la facilitation des échanges et sur les progrès réalisés par le groupe de négociation de l'OMC chargé de cette question sous l'angle des pays en développement sans littoral.

28. Dans le cadre des activités menées au titre du fonds d'affectation spéciale, la CNUCED a aussi étoffé un certain nombre de notes techniques concernant des mesures spécifiques de facilitation du commerce figurant dans diverses propositions formulées lors des négociations de l'OMC sur les articles V, VIII et X du GATT. Chaque note technique décrit la mesure concernée dans le contexte de l'OMC et fournit des informations sur ses coûts et avantages ainsi que sur son application. Il est prévu de réviser et de compléter ces notes techniques à mesure que les négociations en cours à l'OMC progressent.

29. La CNUCED a organisé une réunion du Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce à Genève en septembre 2005, au cours de laquelle les principales organisations internationales actives dans ce domaine ont échangé des données d'expérience et coordonné leurs travaux. Des représentants du secteur privé ont aussi été invités à cette réunion afin d'examiner les meilleurs moyens de contribuer aux négociations en cours à l'OMC.

30. En septembre 2005, le secrétariat a accueilli la septième réunion interorganisations sur la facilitation du commerce. Il s'agit là d'un mécanisme de coopération dont l'établissement avait été demandé par le Comité de haut niveau chargé des programmes du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination, en vue d'identifier les questions liées à la facilitation du commerce sur lesquelles devrait se pencher, de manière coordonnée, le système des Nations Unies.

Recommandation

31. Mener des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce, notamment en ce qui concerne l'utilisation de systèmes automatisés pour améliorer la gestion du commerce et des transports au niveau international. Une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration des accords de transit concernant des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit.

Mesures prises

32. Le Système douanier automatisé (SYDONIA) a continué à exécuter plusieurs projets d'assistance technique tendant à permettre aux pays utilisateurs, notamment à des pays d'Afrique et des Caraïbes et à l'Afghanistan, de bénéficier d'un système robuste et moderne de technologie de l'information (SYDONIA++). En 2005, le système SYDONIA est entré en service au Burundi, au Cameroun, en Éthiopie, en Nouvelle-Calédonie, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et au Soudan. Après l'installation de réseaux de télécommunications douaniers, les administrations des douanes de l'Ouganda et du Zimbabwe ont commencé à utiliser le module de transit de SYDONIA, en avril et en juin 2005 respectivement. Des projets de migration au système SYDONIA++ ont été approuvés et ont démarré en Guinée (Conakry), en République centrafricaine et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

33. Le programme SYDONIA a ouvert des centres régionaux qui sont chargés de fournir un appui aux pays utilisateurs et de faciliter l'intégration régionale. Ces centres fournissent les services d'experts nécessaires pour soutenir la mise en œuvre et la maintenance du système. Le bureau auxiliaire SYDONIA des Fidji travaille à présent en étroite coopération avec des experts régionaux en accord avec sa stratégie de transfert de savoir-faire. Le personnel du centre régional d'appui SYDONIA pour l'Afrique occidentale, qui est basé à Ouagadougou (Burkina Faso), est composé d'experts étrangers et locaux qui entreprennent de nombreuses missions d'appui dans la région. Le centre régional du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), qui se trouve à Lusaka (Zambie), a commencé ses activités d'appui en mars 2005 par un cours de «formation des formateurs» de trois mois destiné aux administrateurs des systèmes nationaux, qui portait sur les aspects fonctionnels et techniques du SYDONIA. Les discussions se poursuivent avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et des donateurs potentiels en vue de la création d'un troisième

centre d'appui régional en Afrique centrale. Un centre régional a aussi été ouvert à Caracas (Venezuela); il dessert les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes.

34. L'équipe du programme SYDONIA achève la mise au point d'un nouveau système appelé SYDONIAWorld, compatible avec SYDONIA++. Ce nouveau système offre aux administrations douanières une nouvelle génération d'outils faisant appel aux technologies de l'information et de la communication et s'appliquant au commerce électronique et aux démarches administratives en ligne. Ces nouveaux outils permettront aux administrations douanières et aux entreprises d'effectuer le plus gros de leurs opérations par Internet. La première installation de SYDONIAWorld a commencé en 2004 dans la République de Moldova, et le système a été mis en service en août 2005. Des projets d'installation de SYDONIAWorld ont été conclus avec les Gouvernements de la Côte d'Ivoire et de la Syrie et ont démarré dans ces deux pays.

35. En ce qui concerne la mise en œuvre du Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM), les contacts se sont poursuivis avec le secrétariat de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour mettre la dernière main à l'étude de faisabilité concernant l'installation du module RoadTracker dans les pays d'Afrique de l'Ouest. La mise en œuvre de ce système permettrait de surveiller par satellite les déplacements des camions et des cargaisons sur les grands axes routiers et partant d'améliorer les résultats des transporteurs routiers et d'abaisser le coût du transport. Selon la proposition, le système serait administré à l'échelon régional et devrait s'autofinancer, avec l'appui des secteurs public et privé. Le rapport final a été soumis à l'UEMOA, et la question est encore en attente d'une décision.

36. Le secrétariat a continué d'apporter son appui à l'élaboration d'accords sur le transport en transit. Dans le cadre du projet sur le renforcement des capacités pour la facilitation du commerce et des transports dans les pays en développement sans littoral et de transit financé par le Compte pour le développement, trois couloirs ont été sélectionnés en Afrique, en Asie et en Amérique latine en vue de l'établissement de groupements de facilitation. Le projet repose sur la participation active d'entités nationales et régionales publiques et privées dont le concours est indispensable pour le développement durable des capacités de facilitation du transport en transit des pays en développement sans littoral et de transit participant au projet. Celui-ci met l'accent sur les solutions concertées dans la perspective des besoins particuliers des pays sans littoral, l'une des cibles de l'objectif 8 du Millénaire pour le développement (mettre en place un partenariat mondial pour le développement). C'est aussi une contribution directe à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty adopté lors de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, tenue en août 2003.

37. Le secrétariat continue d'apporter une coopération technique au moyen d'activités au titre: a) du projet d'évaluation des besoins et des priorités dans le domaine de la facilitation du commerce, que finance la Norvège (INT/OT/2CS); b) du projet d'élaboration de programmes pour la facilitation du commerce, que finance la Suède (INT/OT/3BJ); et c) du projet sur les opérations de transport multimodal international dans la région de l'Organisation de coopération économique, que finance la Banque islamique de développement (RAS/OT/1BR).

38. La CNUCED a aussi poursuivi l'exécution d'un projet sur la facilitation du commerce et des transports commencé en août 2001, au Pakistan (PAK/99/A01). Ce projet, que finance la

Banque mondiale, s'achèvera à la fin d'avril 2006. Parmi les activités récentes et en cours, il convient de mentionner la mise en place d'une plate-forme de commerce électronique, les contrôles sanitaires et phytosanitaires à l'importation, l'analyse des opérations d'exportation, les frais de transport maritime, la mise en œuvre des conventions relatives au transport international de marchandises (ATA/TIR), et les normes professionnelles applicables aux transitaires. En outre, une étude en cours pourrait aboutir à un nouveau projet sur la facilitation du commerce.

39. Conformément à la Lettre d'accord interinstitutions signée à la fin d'octobre 2004 par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et par la CNUCED, celle-ci a continué de fournir des services au titre du projet de modernisation d'urgence des douanes et de facilitation du commerce en Afghanistan (AFG/OT/4CE), que finance la Banque mondiale. En 2005, les activités ont consisté en missions d'experts des questions douanières (premières étapes de l'installation du SYDONIA) et de la facilitation du commerce (audit des services du Ministère du commerce s'occupant du commerce international et des questions de transit, appui au secteur national des opérations de transit, et démarrage du processus d'adhésion à l'OMC).

Recommandation

40. Suivre les tendances et diffuser des informations sur les mesures de sécurité ayant des incidences sur le commerce international et les transports internationaux des pays en développement et analyser les conséquences potentielles de ces mesures.

Mesures prises

41. Le secrétariat a continué de suivre de près les principaux faits nouveaux intervenus à l'échelon international en ce qui concerne les mesures de sécurité, en particulier celles visant le trafic maritime international. L'un de ces faits nouveaux a été l'entrée en vigueur, en juillet 2004, du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS). Le Code ISPS, qui vise à améliorer la sûreté à bord des navires et pendant l'interface navire/port, a été adopté en 2002 sous les auspices de l'Organisation maritime internationale (OMI) dans le cadre des amendements à la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS). Il attribue une série de responsabilités aux gouvernements, aux compagnies propriétaires ou exploitantes de navires et aux installations portuaires fournissant des services à des navires effectuant des voyages internationaux. Tous les États parties à la Convention SOLAS étaient tenus d'appliquer les prescriptions du Code ISPS à dater du 1^{er} juillet 2004.

42. Dans ce contexte, l'*Étude sur les transports maritimes 2005* apporte des informations sur le Code ISPS et son application. Le secrétariat met aussi la dernière main à deux documents sur ce sujet qui seront publiés prochainement. Le premier analyse les expériences menées par un certain nombre de ports d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord et du Sud ayant appliqué le Code ISPS. Le second retrace brièvement les récentes initiatives en matière de sûreté maritime et examine les méthodes d'évaluation et de gestion des risques dans ce domaine et leur application au transport maritime. Le secrétariat a aussi entrepris une vaste enquête sur l'expérience et les avis des parties directement concernées par le nouveau régime de sûreté maritime, à savoir les gouvernements, les compagnies propriétaires ou exploitantes de navires effectuant des transports

internationaux et les ports qui fournissent des services à ces navires. Les résultats de l'enquête devraient être disponibles dans le courant de 2006.

Recommandation

43. Coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour l'élaboration d'instruments juridiques internationaux en rapport avec les transports internationaux et la facilitation du commerce, y compris le transport multimodal, conformément aux paragraphes 59 et 60 du Consensus de São Paulo.

Mesures prises

44. De plus en plus, le transport international de marchandises est un service de porte-à-porte qui fait intervenir plus d'un moyen de transport. Si les pratiques et les structures ont évolué en conséquence, le cadre juridique international régissant le transport multimodal, lui, est à la traîne. Les conventions internationales encadrant le transport international multimodal ne sont pas uniformisées, et il importe donc que des efforts soient faits aux niveaux international et régional pour élaborer un nouvel instrument juridique à cet effet.

45. En 2002, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a commencé à délibérer en vue de l'élaboration d'un nouveau projet d'instrument international sur le droit des transports. En raison des conséquences des dispositions de ce projet d'instrument pour les pays en développement, le secrétariat de la CNUCED participe activement aux travaux menés sous les auspices de la CNUDCI, apportant des contributions de fond aux travaux de son Groupe de travail et assistant à ses réunions biennuelles.

III. TIC ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Recommandation

46. Effectuer des travaux de recherche et d'analyse de politique générale concernant les incidences sur le commerce et le développement des différents aspects des TIC et du commerce électronique relevant de son mandat, en mettant l'accent sur les secteurs qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement. Il faudrait veiller spécialement à ce que les questions de commerce et de développement soient dûment prises en compte dans les discussions internationales consacrées aux TIC et au commerce électronique, notamment au contexte du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'application de la Déclaration du Millénaire, et à l'OMC.

Mesures prises

47. Le principal instrument utilisé par le secrétariat pour présenter les conclusions de son analyse de politique générale sur ces questions est le *Rapport sur l'économie de l'information*, qui a été publié en novembre 2005 et remplace le *Rapport sur le commerce électronique et le développement* (paru chaque année depuis 2000). Faisant fond sur les récents travaux de la CNUCED consacrés à la mesure des TIC au service du développement, le rapport fournit les dernières données disponibles concernant l'utilisation des TIC par les entreprises dans les pays

en développement. Il montre aussi combien l'écart entre pays développés et pays en développement reste important sur le plan tant quantitatif (nombre d'utilisateurs par rapport à la population) que qualitatif (disponibilité de connexions à large bande), même si dans certaines régions en développement le nombre d'utilisateurs d'Internet a fortement augmenté. Le rapport insiste également sur la nécessité d'étudier les mesures et les pratiques optimales qui permettraient aux entreprises d'accroître leur compétitivité. De plus, il aborde plusieurs autres questions liées au débat sur les TIC et le développement telles que l'incidence des arrangements en matière de connexion au réseau de base de l'Internet international sur le coût de l'accès à l'Internet dans les pays en développement, les difficultés rencontrées par les pays en développement pour promouvoir le tourisme par Internet, les préoccupations liées à la sécurité des informations et les méthodes de gestion des risques en la matière, et le rôle joué par l'information sur le crédit électronique dans l'accès au financement du commerce.

Recommandation

48. Continuer, avec une stratégie de mise en œuvre appropriée, d'organiser des discussions internationales et des échanges d'expériences sur les TIC, le commerce électronique et leurs applications pour la promotion du commerce et du développement, y compris la diffusion des meilleures pratiques et des normes. Dans ce contexte, les questions relatives aux logiciels libres devraient être prises en compte dans les contributions de la CNUCED à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la Déclaration du Millénaire, à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), et aux activités du Conseil économique et social et des autres organes des Nations Unies qui s'intéressent aux incidences des TIC sur le développement, en particulier dans les PMA.

Mesures prises

49. La CNUCED a activement participé et contribué au débat international sur les TIC et le développement, s'intéressant en particulier aux incidences commerciales et économiques des TIC. En préparation du Sommet mondial sur la société de l'information, la CNUCED, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre du commerce international (CCI) et l'OCDE ont coorganisé une réunion thématique sur les incidences économiques et sociales des TIC, tandis qu'une autre réunion thématique sur la mesure de la société de l'information était organisée sous l'égide du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement.

50. Par le biais de sa coopération avec d'autres institutions des Nations Unies et de son *Rapport sur l'économie de l'information*, la CNUCED a beaucoup contribué au débat sur les logiciels libres. Avec le PNUD, elle a organisé, dans le cadre de la deuxième phase du Sommet mondial, une table ronde sur le thème «Logiciels au service du développement: les logiciels libres sont-ils la solution?» et a présenté ce thème au titre des activités du paragraphe 166, à La Havane (Cuba) en mars 2005 et à l'occasion d'autres manifestations internationales. Le *Rapport 2005 sur l'économie de l'information* examine de quelle manière les logiciels libres peuvent renforcer la sécurité des TIC.

51. La CNUCED a aussi participé activement aux travaux du Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC et du réseau mondial de ressources en cyberpolitiques (ePol-Net).

Recommandation

52. Poursuivre les travaux sur la mesure des TIC, notamment sur le renforcement des capacités statistiques, afin que les pays en développement puissent mesurer l'accès à ces technologies, leur utilisation et leur impact, et évaluer les progrès accomplis. Les activités concernant la mesure statistique des TIC devraient être encadrées par le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, lancé à la onzième session de la Conférence.

Mesures prises

53. Peu avant la neuvième session de la Commission, les participants à la réunion thématique sur la mesure de la société de l'information (organisée par la CNUCED à Genève du 7 au 9 février 2005) sont convenus d'une liste fondamentale d'indicateurs pouvant être recueillis par tous les pays. Cette liste couvrirait trois grands domaines de mesure: les infrastructures essentielles des TIC, l'accès à ces technologies et leur utilisation par les ménages, et l'accès et l'utilisation par les entreprises. La CNUCED a participé à l'élaboration d'une publication du Partenariat intitulée *Core ICT Indicators* qui présente les indicateurs ainsi que des définitions, des questions types et des suggestions sur la collecte de données à l'intention des pays en développement. La publication a été diffusée à l'occasion du Sommet mondial de Tunis, en novembre 2005 (<http://www.measuring-ict.unctad.org/>).

54. La CNUCED a coordonné la publication du Partenariat intitulée *Measuring ICT: The Global Status of ICT Indicators* qui, elle aussi, a été diffusée pendant le Sommet de Tunis (<http://www.measuring-ict.unctad.org/>). Il s'agissait d'une évaluation menée à l'échelle mondiale en 2004 pour faire le point des statistiques officielles disponibles sur la société de l'information dans les pays en développement et les pays en transition. S'agissant des pays en développement, ce sont la CNUCED et les commissions régionales de l'ONU qui ont pris la direction des travaux.

55. Pendant le Sommet mondial, la CNUCED a organisé avec le Partenariat une réunion parallèle d'une journée sur la mesure de la société de l'information. Elle a réuni des décideurs du secteur des TIC, des représentants de services de statistique et des responsables d'organes de réglementation des télécommunications qui ont parlé de la nécessité de disposer de données sur l'accès aux TIC, leur utilisation et leur impact qui soient comparables sur le plan international, ont échangé des renseignements sur les pratiques optimales en matière de mesure des TIC et ont examiné quelques-uns des problèmes de politique générale qui font obstacle à une mesure effective de la société de l'information. Il a été fait rapport des conclusions de la réunion aux participants au Sommet mondial réunis en séance plénière.

56. Le secrétariat a aussi pris part à des ateliers régionaux pour définir les mesures prioritaires à prendre concernant les indicateurs sur les TIC et poursuivre la discussion au niveau régional sur une série d'indicateurs essentiels communs. Des ateliers ont eu lieu en Asie occidentale (Beyrouth, juin 2005), en Afrique (Addis-Abeba, juin 2005), et en Amérique latine et dans les Caraïbes (Saint-Domingue, octobre 2005). Le secrétariat a aussi été invité à participer à des ateliers nationaux, comme à celui qui s'est tenu en Afrique du Sud en octobre 2005.

57. De plus, de mars à juin 2005, le secrétariat a réalisé sa deuxième enquête annuelle sur les indicateurs des TIC qui est destinée aux services nationaux de statistique des pays en

développement. Les conclusions de cette enquête qui a débuté en 2004 ont été publiées dans le *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2004* et le *Rapport 2005 sur l'économie de l'information*.

58. Pendant le dernier trimestre de 2005, le Gouvernement français a versé des fonds à la CNUCED pour l'assistance qu'elle apporte aux pays en développement dans le domaine de la mesure de la société de l'information. Ces fonds sont utilisés pour financer, entre autres choses, la réfection du site Internet sur la mesure des TIC (<http://www.measuring-ict.unctad.org/>) qui est une source d'information de plus en plus appréciée sur les indicateurs, les méthodologies et les statistiques se rapportant à la société de l'information. Le site remodelé sera plus convivial et sera doté de fonctions de recherche d'information plus efficaces; les spécialistes du monde entier y trouveront aussi un forum de discussion où ils pourront échanger des renseignements et faire avancer le travail théorique et méthodologique. Le site comportera aussi la base de données de la CNUCED sur les indicateurs des TIC qui est en cours d'élaboration et qui contiendra les données collectées dans le cadre de l'enquête annuelle de la CNUCED sur les indicateurs des TIC.

Recommandation

59. Contribuer au renforcement des capacités dans le domaine des TIC au service du développement, en particulier dans les secteurs commerciaux qui présentent un intérêt spécial pour les pays en développement ou dans ceux qui peuvent être fortement stimulés par l'utilisation des TIC, comme le tourisme, le développement des PME et la lutte contre la pauvreté. Il faudrait déterminer les besoins spécifiques dans le domaine des TIC et du commerce électronique, faciliter les échanges d'expériences et la diffusion d'informations et renforcer les compétences techniques, compétences de gestion et autres compétences. Sans préjudice d'autres modèles et approches technologiques, la CNUCED devrait fournir des services consultatifs aux pays en développement dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités et des multipartenariats lancés à la onzième session de la Conférence et promouvoir un débat factuel et approfondi sur les logiciels libres, en partenariat avec le secteur privé et la société civile, afin qu'ils puissent tirer profit des progrès dans ce domaine.

Mesures prises

En matière de tourisme électronique:

60. La CNUCED a lancé en avril 2005 un site Internet (<http://etourism.unctad.org>) en français, anglais et espagnol à l'intention de tous les partenaires et donateurs publics et privés. Ce site interactif permettra de diffuser dans la transparence les objectifs, les moyens et les résultats de l'Initiative de la CNUCED sur le tourisme électronique et de faciliter la communication au moyen du courrier électronique, des bulletins d'information et des forums de discussion. Ce site contient en particulier une section illustrant les résultats des projets en cours qui sera mise à jour régulièrement. En outre, le *Rapport 2005 sur l'économie de l'information* consacre un chapitre aux possibilités offertes aux pays en développement par le tourisme électronique.

61. L'Initiative de la CNUCED sur le tourisme électronique a donné lieu à plusieurs activités de renforcement des capacités. Un module et son matériel pédagogique sur les TIC et le tourisme, faisant partie d'un cours de formation du programme TrainForTrade consacré au «tourisme durable pour le développement», ont été validés lors d'un séminaire au Mali en

septembre 2005. Le module tend à sensibiliser les décideurs et le secteur privé aux débouchés qu'offrent les TIC et aux problèmes que pose leur application à l'industrie touristique. Conçu en français, il sera traduit en anglais et en portugais en 2006.

62. Le secrétariat a défini les structures de la plate-forme de tourisme électronique, y compris les spécifications techniques et fonctionnelles, le calendrier et les ressources budgétaires supplémentaires requises pour sa mise en œuvre. La plate-forme permettra aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits pays insulaires d'organiser, de commercialiser et de vendre leurs propres services touristiques en ligne. Il s'agira d'un portail gratuit qui aidera les consommateurs à planifier leurs voyages et appuiera les activités touristiques locales associant des acteurs publics et privés. Sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, le prototype doit être prêt en 2007 et la plate-forme proprement dite livrée durant le premier semestre de 2008 en vue de sa mise en service.

63. De plus, une réunion d'experts sur les TIC et le tourisme dans l'optique du développement a eu lieu à Genève du 30 novembre au 2 décembre 2005. Les travaux de la réunion d'experts sont résumés dans un rapport publié sous la cote TD/B/COM.3/EM.25/3. Les participants ont examiné les meilleures pratiques internationales en vigueur dans le secteur du tourisme électronique et ont échangé des informations sur les stratégies et les politiques permettant aux pays en développement d'utiliser les TIC dans l'industrie du tourisme afin d'accroître le plus possible la contribution de celle-ci à un développement durable. Ils ont également examiné les possibilités d'appliquer des instruments de tourisme électronique à des formes de partenariat public-privé impliquant tous les acteurs de l'industrie du tourisme. Pendant le Sommet mondial de Tunis, la CNUCED a organisé une réunion parallèle sur le tourisme électronique en collaboration avec l'Université de Manouba (Tunisie) et l'Université du Québec (Canada). Le secrétariat a aussi participé à la conférence africaine préparatoire au Sommet mondial (février 2005) et à un atelier du Centre pour l'innovation administrative dans la région méditerranéenne (mars 2005) qui ont été autant d'occasions d'échanger des connaissances spécialisées et d'examiner des pratiques optimales dans le domaine du tourisme et du développement.

64. Le secrétariat a pris contact avec l'International Federation on Information Technologies, Travel and Tourism (IFITT), la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale/SFI et avec des universités telles l'Université de Trente et celle de Lecce (Italie) en vue d'une coopération sur les aspects techniques de l'initiative. Une étude de faisabilité concernant un partenariat triangulaire associant le Laboratoire de recherche en technologie du commerce électronique de l'Université du Québec (LATECE-UQAM), un fonds public canadien et la CNUCED, est en cours.

65. L'Angola, le Bénin, le Liban et la Mauritanie ont présenté des demandes d'assistance technique. Les Gouvernements du Cambodge, de la Jordanie, de Madagascar, du Mali, de Maurice, de la République démocratique populaire lao, de la République dominicaine et du Sénégal ainsi que l'Union du Maghreb arabe (UMA) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont tous exprimé leur intérêt pour l'initiative et la plate-forme sur le tourisme électronique. Des descriptifs de projet ont été élaborés en collaboration avec l'UMA, l'Angola, le Bénin et le Sénégal. Le secrétariat examine aussi comment coopérer avec des ONG à la mise en œuvre conjointe des projets. Un expert du Ministère du tourisme du Québec

(Canada) a été détaché au service de l'initiative sur le tourisme électronique pour une période de six mois à compter de la mi-novembre 2005.

Sur les logiciels libres:

66. La CNUCED a établi une série de partenariats sur le renforcement des capacités dans le secteur des logiciels libres avec un éventail de partenaires dont des gouvernements, des entreprises de secteur et des organisations de la société civile¹. Dans le cadre de ses activités de partenariat et durant le Sommet mondial de Tunis en novembre 2005, la CNUCED a constitué une équipe de conseillers sur les logiciels libres qui a tenu des consultations bilatérales avec un certain nombre de pays en développement dont l'Afghanistan, le Maroc et la Tunisie. Toujours pendant le Sommet mondial de Tunis, la CNUCED et le Gouvernement du Brésil ont signé un protocole d'accord visant à promouvoir les logiciels libres en améliorant la formation et la sensibilisation à leur utilisation, en mettant en commun les matériels et les ressources de formation, et en renforçant les compétences dans les pays lusophones avec l'aide de spécialistes de la formation aux logiciels libres.

¹ Au moment de la rédaction du présent rapport, ces partenaires étaient le Gouvernement du Brésil, la Free & Open Source Software Foundation for Pakistan et Novell.